

**OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET RURAL DE CORSE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION du jeudi 7 avril 2025

145^{ème} Séance

Délibération N° 2025- 513

Modification d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, le Conseil d'Administration de l'ODARC s'est réuni en sa 145^{ème} séance, à 10 H 00, salle de réunion de l'OEHC à Bastia sous la présidence de Monsieur Dominique LIVRELLI.

Etaient présents :

Mmes et Mrs Dominique LIVRELLI, Françoise CAMPANA, Petru-Antone FILIPPI, Paula MOSCA, Juliette PONZEVERA, Paul BIANCHI, Pierre CRUCIANI, Jacques FILIPPI, Laetitia SIMEONI, Joseph COLOMBANI, François FONDACCI, Jean-Noël LUCIANI, Cyril CARIA, Emilie RAFFALI, Paul OTTAVIANI, Matthieu MASSIANI, Marc-François CASANOVA

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS à Dominique LIVRELLI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à Paola MOSCA
Mme Frédérique DENSARI à Françoise CAMPANA
M. Jean-Marc BORRI à Petru-Antone FILIPPI
M. Jean-Baptiste ARENA à Jacques FILIPPI
M. Jean CURALLUCCI à Laetitia SIMEONI
M. Jean Paul PANZANI à Juliette PONZEVERA

Etaient absents :

Mmes et Mrs, Anna-Maria COLOMBANI, Lisa FRANSCI, Hyacinthe VANNI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, Georges MELA, Pierre GUIDONI, Josépha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Jean-Noël PROFIZI, Paul Félix BENEDETTI, Ange ANDARELLI, Stéphane PAQUET, François Laurent PASQUALI, Jean Baptiste LECCIA, Paule NICOLAI-PIETRI, Ignace PADOVANI.

Étaient également présents :

Mme Marie-Pierre BIANCHINI, Directrice par intérim
M. Yves CONVENTI, Directeur Adjoint au Développement
M. Vincent DELOR, DRAAF de Corse
Mme Martine STAEBLER, Payeur de Corse
M. Andria GRASSI, Tutelle de Collectivité de Corse

Le Conseil d'Administration de l'ODARC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu la délibération n° 2020-343 du 10 décembre 2020 portant adoption du nouveau règlement budgétaire et financier de l'ODARC ;

Vu la délibération n° 2024-483 du 28 octobre 2024 portant modification d'une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement ;

Vu la délibération n° 2024-484 du 28 octobre 2024 portant affectation d'Autorisations de Programme;

Considérant que les dépenses affectées à la section d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) ;

Considérant que les Autorisations de Programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'Office ;

Considérant que les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées ;

Considérant que les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme correspondantes ;

Considérant que la procédure financière des AP/CP permet, d'une part, une planification pluriannuelle des dépenses d'investissement en offrant une meilleure visibilité financière et, d'autre part, de ne pas grever les Crédits de Paiement de l'exercice en cours ;

Considérant que la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense de chaque Autorisation de Programme ainsi que la répartition prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement correspondants ;

Considérant que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls Crédits de Paiement ;

Considérant que les Autorisations de Programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président de l'Office. Elles sont votées par le Conseil d'Administration, par délibération distincte, lors de l'adoption du Budget Primitif de l'exercice, du Budget Supplémentaire ou des Décisions Modificatives ;

Considérant que le suivi des AP/CP est retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (Budget Primitif, Décisions Modificatives, Compte Administratif) ;

Considérant qu'en début de chaque exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une Autorisation de Programme peuvent être liquidées et mandatées jusqu'au vote du budget dans la limite des Crédits de Paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'Autorisation de Programme ;

Sur rapport du Président de l'ODARC.

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER : DECIDE d'autoriser la modification n° 6 de la répartition des montants des Crédits de Paiement des Autorisations de Programme, telle qu'indiquée dans le tableau ci-après :

N° AP- 2021-0005	Construction d'un bâtiment technico-administratif / SEI								
			AP/CP révision n° 6 - Délibération du 7 avril 2025						
		Montant d'AP révisé	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	Total CP
	AP/CP	2 500 000 €	4 042,48 €	2 214,75 €	9 095,12 €	2 177 050,38 €	307 597 €	0,27 €	2 500 000 €
			AP/CP révision n° 5 - Délibération du 28 octobre 2024						
	Montant d'AP révisé	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP	
AP/CP	2 500 000 €	4 042,48 €	2 214,75 €	9 095,12 €	2 347 600 €	137 047,65 €	- €	2 500 000 €	
N° AP- 2021-0006	Construction d'un hangar de stockage / SEI								
			AP/CP révision n° 6 - Délibération du 7 avril 2025						
		Montant d'AP révisé	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	Total CP
	AP/CP	650 000 €	4 090,32 €	637,02 €	2 406,54 €	546 403,93 €	96 462 €	0,19 €	650 000 €
			AP/CP révision n° 5 - Délibération du 28 octobre 2024						
		Montant d'AP révisé	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
AP/CP	650 000 €	4 090,32 €	637,02 €	2 406,54 €	612 925 €	29 941,12 €	- €	650 000 €	
Total AP/CP révisé n° 6		3 150 000 €	8 132,80 €	2 851,77 €	11 501,66 €	2 723 454,31 €	404 059 €	0,46 €	3 150 000 €
Total AP/CP révisé n° 5		3 150 000 €	8 132,80 €	2 851,77 €	11 501,66 €	2 960 525 €	166 988,77 €	- €	3 150 000 €

ARTICLE 2 : DECIDE d'autoriser la modification n° 7 de la répartition des montants des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme, telle qu'indiquée dans le tableau ci-après :

N° AP- 2021-0002			Construction d'un hangar de stockage (haras de boucs) / SEE						
					AP/CP révision n° 7 - Délibération du 7 avril 2025				
		Montant d'AP révisé	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	Total CP
	AP/CP	485 000 €	3 049,80 €	8 537,10 €	17 092,46 €	413 653,33 €	42 667 €	0,31 €	485 000 €
					AP/CP révision n° 6 - Délibération du 28 octobre 2024				
		Montant d'AP révisé	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
	AP/CP	485 000 €	3 049,80 €	8 537,10 €	17 092,46 €	456 320 €	0,64 €	- €	485 000 €

ARTICLE 3 : DECIDE d'autoriser la modification n° 6 du montant de l'Autorisation de Programme et de ses Crédits de Paiement associés, telle qu'indiquée dans le tableau ci-après :

N° AP- 2021-0004	Travaux d'aménagement, création nouvel espace bergerie et hangar de stockage, VRD / SEE								
	AP/CP révision n° 6 - Délibération du 7 avril 2025								
		Montant d'AP révisé	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	Total CP
	AP/CP	3 867 000 €	4 365,40 €	- €	71 592,49 €	75 185,99 €	3 715 856 €	0,12 €	3 867 000 €
	AP/CP révision n° 5 - Délibération du 28 octobre 2024								
		Montant d'AP révisé	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
	AP/CP	3 772 000 €	4 365,40 €	- €	71 592,49 €	40 000,00 €	3 656 042,11 €	- €	3 772 000 €

ARTICLE 4 : **DECIDE** d'autoriser la modification n° 3 du montant de l'Autorisation de Programme et de ses Crédits de Paiement associés, telle qu'indiquée dans le tableau ci-après :

N° AP-2023-0012	Création d'un système d'irrigation avec stockage inter-saisonnier / SEE						
			AP/CP révision n° 3 - Délibération du 7 avril 2025				
		Montant d'AP révisé	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	Total CP
	AP/CP	1 200 000 €	- €	5 752,76 €	1 194 247 €	0,24 €	1 200 000 €
			AP/CP révision n° 2 - Délibération du 28 octobre 2024				
		Montant d'AP initial	CP 2023 réalisés	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
	AP/CP	950 000 €	- €	45 000 €	905 000 €	- €	950 000 €

ARTICLE 5 : **DECIDE** d'autoriser la modification n° 1 de la répartition des montants des Crédits de paiements de l'Autorisation de programme, telle qu'indiquée dans le tableau ci-après :

N° AP-2024-0015	Création d'un laboratoire de recherche / SEE					
	AP/CP révision n° 1 - Délibération du 7 avril 2025					
		Montant d'AP révisé	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
	AP/CP	100 000 €	- €	5 000 €	95 000 €	100 000 €
	AP/CP initial - Délibération du 4 avril 2024					
		Montant d'AP initial	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
	AP/CP	100 000 €	- €	100 000 €	- €	100 000 €

ARTICLE 6 : **DECIDE** d'autoriser la clôture de l'Autorisation de Programme telle qu'indiquée dans le tableau ci-après :

N° AP- 2021-0001	Pôle viande de valorisation d'agneaux de lait et de cabris								
	AP/CP clôturé - Délibération du 7 avril 2025								
		Montant d'AP révisé	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	Total CP
	AP/CP	700 000 €	- €	8 787,84 €	- €	- €	- €	- €	8 787,84 €
	AP/CP révision n° 5 - Délibération du 28 octobre 2024								
		Montant d'AP initial	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
	AP/CP	700 000 €	- €	8 787,84 €	- €	4 500 €	686 712,16 €	- €	700 000 €

ARTICLE 7 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

BASTIA, le 7 avril 2025
Le Président de l'ODARC,
U Presidente
Dominique LIVRELLI

